



INSECTILAK



LAQUE INSECTICIDE RAMPANTS/VOLANTS



- ⊙ Laque insecticide rémanente et à effet choc (agit par contact et ingestion).
- ⊙ Traite les lieux de passage et les cachettes où se reproduisent et pondent les insectes indésirables, et permet d'obtenir leur destruction radicale.
- ⊙ Piège et élimine tous les insectes rampants (fourmis, cafards, blattes, araignées, punaises, puces, poux) et les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes...)
- ⊙ Permet de protéger les locaux et habitations pendant au moins 6 mois à l'extérieur et 12 mois à l'intérieur.
- ⊙ Grande résistance aux nettoyages, insoluble dans l'eau.
- ⊙ Prêt à l'emploi, facile d'utilisation.
- ⊙ Peu d'odeur.

APPLICATION

▷ **Protection intérieure** : Appliquer directement en bande d'environ 5 cm de large le long des plinthes, tuyauteries, boiseries... et traiter toutes les cachettes : fissures, orifices d'aération, dessous des placards, radiateurs (types chauffage central), dessous des réfrigérateurs (hors tension), des cuisinières (hors tension), derrière les meubles...

▷ **Protection extérieure** : Appliquer directement en bande d'environ 5 cm de large autour des locaux (bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines...), des portes et fenêtres extérieures et sur tous lieux de passage des insectes.

Selon la nature et la porosité du support, et la présence plus ou moins importante d'insectes :

- 1 litre pour 10 à 20 m² en traitement de choc.
- 1 à 1,5 litres pour 30 m² en traitement général pour rampants.
- 0,5 à 1 litre pour 30 m² en traitement général pour volant.

Nettoyer le matériel d'application avec un DYNA ou du DILU 464.
Remarque : tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades oeufs, larves...) qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus, afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première, si nécessaire renouveler l'opération 1 mois après.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide incolore.

Matières actives : Permethrine (iso) 9,2 g/l , D-trans-tétraméthrine 0,81 g/l.

Densité : 0,865.

Point éclair : > 60 °C.

CONDITIONS D'EMPLOI

Ne pas appliquer sur un appareil électrique sous tension, sur les vitres, les tissus et surfaces chaudes. En cas de doute sur la réaction du support à traiter, réaliser un essai préalable sur une petite partie discrète. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2735-0217



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants nitrile, lunettes, vêtements de protection.

